



DCM2025/0930-04

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

Procuration : 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Aurélie STEPHAN, Eléonore KERMARREC, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Bruno DUTERTRE (pouvoir à Raymond LE GOUËFF), Gérald TASSET (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT), Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absents excusés : Maurice JOLY, Christine BUGNY-BRAILLY, Myriam BOUGARAN ;

A été élu secrétaire de séance : Jean-Yves TREBAOL

OBJET : ORGANISATION DU MARCHE DE NOEL 2025 – FIXATION DU TARIF DES EXPOSANTS

Rapporteur : Madame Pascale ALBERT

Le marché de Noël de la commune de Bohars se tiendra le dimanche 14 décembre dans l'espace Roz Valan.

Soucieuse de renforcer l'attractivité de la commune, la municipalité souhaite offrir aux habitants et aux enfants un moment de partage et de convivialité. Ainsi, plusieurs animations gratuites seront mises en place : tours en calèche, patinoire éphémère et photos avec le Père Noël.

Cet événement rassemblera des exposants variés, proposant notamment des produits d'alimentation, des articles de décoration et diverses créations artisanales, afin d'offrir un large choix aux visiteurs.

Afin de contribuer à l'organisation et à la bonne tenue de cette manifestation, il est proposé que les exposants s'acquittent d'un droit de participation

Avis de la commission Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de fixer le tarif de participation des exposants à 10 € pour l'édition 2025 du marché de Noël.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le tarif de participation des exposants à 10 € pour l'édition 2025 du marché de Noël.

Fait en mairie, le 1^{er} octobre 2025

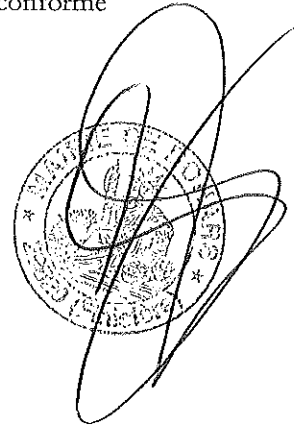
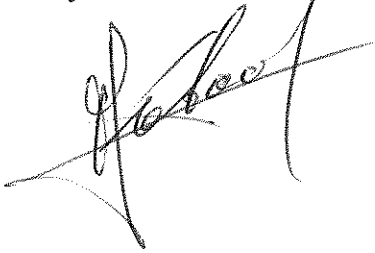
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Armel GOURVIL

Le Secrétaire de séance,

Jean-Yves TREBAOL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.